

PV DE COMMISSION

COMMISSION MEDICALE CM - PV DE LA RÉUNION (Nationale) N° 3 Vendredi 30 mars 2018 au Novotel Porte d'Orléans

| | |
|-------------------|---|
| Présidence | Dr Frédéric DEPIESSE |
| Présents | Dr Antoine BRUNEAU, Dr Pierre HERTERT, Dr François PERLA, Dr Martine PREVOST, Dr Jean-Michel SERRA, Michel MARLE, Président du CPD |
| Excusés | Dr Jacques PRUVOST, Jean-Baptiste DUAULT, Dr Pascal EDOUARD, Dr Françoise FRAISSE, Patrice GERGES, Dr Amandine LACROIX, Frédéric SANNAUR, Catherine OCHSNER, Philippe PEYTRAL, Michel SAMPER, Anne TOURNIER-LASSERVE, Jean SAPETA, Albane PARISOT |

Introduction

Frédéric DEPIESSE présente et souhaite la bienvenue à la nouvelle assistante du Département Médical, qui sera aussi la secrétaire de la Commission Médicale, Mme Albane PARISOT qui n'est pas présente mais sera invitée dès les prochaines réunions.

1. Planification des dates pour une commission médicale plénière

- ✓ Organisation d'une réunion des médecins de ligue lors de l'Assemblée Générale de la FFA à Lyon avec les médecins de ligue le samedi. Pierre HERTERT œuvre pour référencer et fédérer des médecins dans toutes les Ligues de France ;
- ✓ Le vendredi 29/06 au siège de la FFA, après le comité directeur de 20h à 23h (à vérifier) ;
- ✓ Le samedi 22/09 de 10h à 16h, après le Congrès de Médecine du Sport du Havre. Elle aura lieu à la FFA.

2. Discussion sur l'utilisation des outils de la société Sport Protect à la FFA

Les normes NF et AFNOR sont des normes déclaratives par les fabricants certifiant que les produits vendus ne contiennent pas de produits dopants. La société *Sport Protect* teste initialement les différents produits commercialisés, qu'il s'agisse des médicaments ou des compléments alimentaires (notamment par spectrométrie de masse) à la recherche de produits interdits et surtout conserve les lots de produits en cas de besoins de tests a posteriori.

Cette société a aussi créé une base de données mise à jour constamment afin de repertorier les médicaments et compléments alimentaires interdits. Cette base de données est actuellement plus performante que le site de l'AFLD (médicaments uniquement) et que le « Vidal » (où il existe des erreurs). Via leur application, médecins et athlètes peuvent consulter à tout moment, et n'importe où dans le monde, la liste des produits interdits et éviter ainsi des erreurs de délivrance.

Il s'agit d'un service moderne et facile d'accès.

Jean-Michel SERRA nous fait part de quelques réticences vis-à-vis de cette application et ne voudrait pas que les athlètes l'utilisent de « façon détournée ». Il souhaite que cette application soit réservée aux professionnels de santé de la FFA et non aux athlètes.

Pierre HERTERT souhaite que la FFA fournisse cette application aux médecins fédéraux et aux professionnels de santé encadrant les équipes de France en déplacement. Il pourrait être envisageable dans un deuxième temps éventuellement de l'étendre aux médecins de ligues puis aux athlètes sur liste de haut niveau... Il faudrait contacter le service commercial pour négocier l'achat des autorisations avec la Société *Sport Protect*.

3. Règlement Intérieur

Il s'avère nécessaire d'écrire un règlement intérieur. Il aurait pour but d'écrire les règles de fonctionnement pour le corps médical lors des déplacements lors des compétitions et stages avec l'équipe de France. Il aurait notamment pour but de cadrer les soins avec les athlètes, particulièrement lorsqu'ils sont de sexes opposés et qu'il s'agit de mineurs.

4. Congrès médical

Le lieu pressenti est le club Bellambra à la Grande Motte. Il se déroulerait du vendredi 12 au dimanche 14 octobre 2018.

Les thèmes à aborder sont les suivants :

- ✓ le dopage,
- ✓ la prévention des blessures,
- ✓ la podologie du sport,
- ✓ les ateliers pratiques,
- ✓ le règlement intérieur des compétitions,
- ✓ une demi-journée commune avec les coachs Athlé Santé sur la posture, l'ergonomie, ainsi que sur les lombalgies en lien avec l'Athlétisme.

Réflexion sur le congrès de 2019 que Frédéric DEPIESSE propose d'organiser à la Martinique.

Deux périodes évoquées : fin janvier 2019 ou le 23/03/19.